

## **VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES**

**UNE MAISON A USAGE D’HABITATION** située sur la Commune de la SEYNE SUR MER  
31 rue Victor Hugo, cadastré section AM N° 214

### **MISE A PRIX**

**QUATRE VINGT MILLE EUROS..... 80 000,00 Euros**

**Visite assurée sur place par la SCP BAROSO-DUPOUX- Huissiers de Justice Associés à LA SEYNE SUR MER – LE JEUDI 18 MARS 2021 de 11 H à 12 H 00**

L’Adjudication aura lieu le **JEUDI VINGT CINQ MARS DEUX MILLE VINGT ET UN à QUINZE HEURES**, à l’Audience du Juge de l’Exécution du TRIBUNAL JUDICIAIRE DE TOULON (Var) au Palais de Justice de ladite Ville, Place Gabriel Péri.

### **CREANCIER POURSUIVANT**

**LA SOCIETE GENERALE**, Société Anonyme au capital social de 1 009 897 173 ,75 € inscrite au RCS de PARIS, sous le numéro B 552 120 222, dont le siège social est sis 29, Bld Haussmann 75009 - PARIS, agissant poursuite et diligences de son directeur en exercice en cette qualité audit siège

**Ayant pour Avocat constitué Maître Laurent CHOUETTE Associé de Maître Frédéric PEYSSON & Maître Sophie CAIS & Maître Elisabeth RECOTILLET - au Cabinet desquels il a élu domicile à 83000 TOULON Résidence « LE KALLISTE » 267, Boulevard Charles Barnier**

### **DESCRIPTION DU BIEN ET MODE D’OCCUPATION**

Le bien constituait anciennement une construction à usage d’entrepôt commercial pour laquelle un permis de construire a été obtenu afin de changement de destination en locaux d’habitation selon arrêté du 2 octobre 2007 N° PC 83 126 07 OC 115

Il s’agit d’un immeuble d’un étage sur rez-de-chaussée édifié dans le centre-ville de LA SEYNE SUR MER.

La façade en état d’usage présente des détériorations autour de la porte métallique à un vantail et de la porte à deux battants avec vitrage dépoli sécurisée par une grille avec motif géométrique.

A l’étage, des travaux de démolition ont été entrepris, le plafond a été enlevé, laissant apparaître la charpente vétuste et les tuiles de la toiture.

Les murs ont été partiellement décastrés.

Le Carrelage du sol a été rénové

L'installation électrique n'apparaît pas achevée.

Des équipements et du matériel de maçonnerie sont entreposés.

### **MODE D'OCCUPATION**

Le bien était au moment de l'établissement du Procès-Verbal Descriptif inoccupé

### **IMPORTANT CONDITIONS POUR ENCHERIR**

Tout enchérisseur devra remettre à son avocat inscrit au Barreau de TOULON et ce avant qu'il porte les enchères un chèque de banque à l'ordre de la CARPA, ou une caution bancaire irrévocable du dixième de la mise à prix, et au minimum 3.000 €.

En outre, par application de l'article L. 322-7-1 du CPCE la personne condamnée à l'une des peines complémentaires prévues au 2° du I de l'article 225-26 du code pénal, au 3° du IV et au deuxième alinéa du V de l'article L. 1337-4 du code de la santé publique, au 3° du VII et au deuxième alinéa du VIII de l'article L. 123-3 du code de la construction et de l'habitation, au 3° du III et au deuxième alinéa du IV de l'article L. 511-6 et au 3° du II et au troisième alinéa du III de l'article L. 521-4 du même code ne peut se porter enchérisseur pendant la durée de cette peine pour l'acquisition d'un bien immobilier à usage d'habitation ou d'un fonds de commerce d'un établissement recevant du public à usage total ou partiel d'hébergement, sauf dans le cas d'une acquisition pour une occupation à titre personnel.

### **SITE INTERNET**

Il est précisé que le Cahier des Conditions de Vente et toutes les pièces afférentes à la présente procédure sont accessibles sur le site internet : [www.kalliste-avocats.com](http://www.kalliste-avocats.com) à la rubrique vente aux enchères.

### **ENCHERES & MISE A PRIX**

Les biens & droits immobiliers sus désignés seront exposés et mis en vente aux enchères publiques à l'Audience du Juge de l'Exécution du TRIBUNAL JUDICIAIRE de TOULON (Var) au PALAIS DE JUSTICE de ladite Ville - Place Gabriel Péri, le : **JEUDI 25 MARS DEUX MILLE VINGT ET UN à QUINZE HEURES**, sur la mise à prix de QUATRE VINGT MILLE EUROS (80 000 €)

Ci ..... **80 000,00 €**

Outre les charges et conditions du Cahier des Conditions de Vente.

Pour tous renseignements, s'adresser à Maître Laurent CHOUETTE- Avocat - et aux Avocats exerçant près le TRIBUNAL JUDICIAIRE DE TOULON (Var) qui ont, seuls, qualité pour enchérir et, pour prendre connaissance du Cahier des Conditions de Vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du TRIBUNAL JUDICIAIRE DE TOULON où il a été déposé le 2 Mars 2020 et a été enregistré sous le n° 20/00024 (*Greffe ouvert de 9 H à 11 H*)

A TOULON, le 2 Février 2021

Signé : Maître Laurent CHOUETTE, Avocat.